

POUR FAIRE BARRAGE A LA LOI MEDELCI

Les experts-comptables saisissent le chef de l'Etat

«Au lieu de prévoir des sanctions à l'encontre de dirigeants indécents ou défaillants, la loi va désormais sanctionner les contrôleurs trop regardants et non complaisants» C'est la lecture qui est faite de l'article 27 de la loi Medelci. Une disposition qui sanctionne le commissaire aux comptes qui refuse de certifier les comptes d'une société sur 3 exercices successifs en ne leur renouvelant pas leur mandat. Une «orientation» complaisante selon les professionnels qui craignent qu'à l'avenir, les commissaires aux comptes, pour ne pas perdre leur contrat, fassent l'impasse sur des détails qui devraient être portés à la connaissance du parquet en «certifiant» des comptes qui ne devraient pas l'être.

Saïda Azzouz - Alger (Le Soir) - Bien qu'entériné par le Conseil de gouvernement du 10 janvier dernier, l'avant-projet de loi relatif à la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes, présenté par le ministre des Finances, reste contesté par l'Ordre national des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés.

Pour rappel, le conseil national et les conseils régionaux avaient tenté en vain de bloquer l'avant-projet en question en attirant l'attention des pouvoirs publics sur un certain nombre d'aberrations relevées sur le projet de loi élaboré par le département de Mourad Medelci. Un texte qui s'est fait sans eux. Comme

ont tenu à le préciser, dès le départ, ces professionnels qui se sont démarqués vis-à-vis du document concocté par le ministère des Finances en y relevant toutes les incohérences bien avant sa présentation en Conseil de gouvernement. Infructueuses démarches puisque l'avant-projet de loi a été adopté par l'exécutif présidé par Abdelaziz Belkhadem.

Il a pour objectif, selon ses concepteurs, de mettre un peu d'ordre dans une profession un peu trop autonome si l'on en juge par les objectifs du texte «la création de deux catégories professionnelles : à savoir un ordre des experts-comptables et une chambre des commissaires aux comptes ; sur ces deux ins-

tances l'exercice de la tutelle par le ministère des Finances, sur deux instances professionnelles par le biais du conseil national de la comptabilité et des commissaires de gouvernement ; l'octroi de l'agrément pour l'exercice de la profession qui relèvera des prérogatives du ministère des Finances ; le contrôle de la qualité professionnelle et technique des travaux des experts-comptables et des commissaires aux comptes qui est dévolu au ministère des Finances ; la formation des professionnels qui sera assurée par une institution d'enseignement spécialisée du ministère des Finances». Un argumentaire battu en brèche par le Conseil de l'ordre des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés dans une longue lettre adressée au président de la République avant la publication de ladite loi au Journal officiel. Les rédacteurs qui reviennent sur l'exposé des motifs du texte de loi de Medelci expliquent point par point pourquoi l'avant-projet de loi en question «qui n'est pas en phase avec son époque» n'est pas bon. «En effet, pour servir le nouveau

plan comptable construit sur des normes internationales, donc sur des bases très modernes, l'auteur du projet nous propose une organisation de la profession de comptable qui nous fait revenir au temps du socialisme et de l'économie planifiée, dirigée et fermée», estiment les signataires de la lettre qui considèrent que la création de sociétés publiques d'audit signifie le retour au capitalisme d'Etat.

Ils démontrent tout au long de leur requête, en dénonçant des artifices qui «manipulent» le texte de loi et en multipliant les observations, comment le texte de Mourad Medelci, adopté par le gouvernement Belkhadem, va consacrer la division de la profession et la mise en marge «de toutes les normes internationales» puisque le travail de l'expert-comptable algérien «ne sera plus reconnu».

Les experts-comptables, les commissaires aux comptes et les comptables agréés s'en remettent au chef de l'Etat auquel ils demandent simplement de faire retirer le projet de loi concernant leur profession.

S. A.

CEREALES, MEDICAMENTS ET PRODUITS LAITIERS

Légère baisse des importations en 2006

Les importations algériennes de céréales et dérivés, de médicaments et de lait et produits laitiers ont totalisé 2,94 milliards de dollars en 2006, contre 3,25 milliards de dollars en 2005, selon les données du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) relevant des douanes nationales. La facture des céréales, semoules et farines a atteint la valeur de 1,22 milliard de dollars en 2006 contre 1,4 milliard de dollars en 2005, enregistrant ainsi une baisse de 14,83 %. Les importations de médicaments n'ont quasiment pas

bougé en valeur, totalisant 1,06 milliard de dollars l'année passée contre 1,07 milliard de dollars en 2005, soit une baisse de -0,47 %. Pour les laits et les produits laitiers, la facture s'est élevée à 654,66 millions de dollars en 2006 contre 743,57 millions de dollars en 2005, enregistrant ainsi une baisse de 11,96 %.

En rappelant que le marché mondial de la poudre de lait est marqué par la régression de l'offre à l'export et une envolée spectaculaire des prix annoncée à 3500 dollars la tonne.

En relevant également que la facture globale de nos importations en produits laitiers a évolué à la hausse passant de 426 millions de dollars en 1999 à 742 millions de dollars en 2005.

Le Cnis rappelle par ailleurs que les importations totales de l'Algérie ont augmenté, en 2006, de plus de 3% par rapport à 2005, passant de 20,35 milliards de dollars à 21,01 milliards de dollars. La répartition des importations par groupes de produits fait ressortir une hausse pour l'ensemble des groupes sauf pour les biens d'équipe-

ment et les biens de consommation non alimentaires qui ont enregistré des baisses respectives de -2,08% et de -4,86%, selon la même source. En effet, les importations destinées à l'outil de production, qui représentent 28,26 % du total des importations, sont passées de 5,05 milliards de dollars en 2005 à 5,94 milliards de dollars en 2006, soit une amélioration de +17,52 %. La hausse des importations a aussi concerné les biens alimentaires avec 2,59 %, soit 3,68 milliards de dollars.

C. B. / Agences

DIMENSION NATIONALE DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Une réflexion engagée par le ministère de l'Education

Approfondir la réflexion autour de la prise en charge de la dimension nationale dans les programmes d'enseignement tel est l'objectif du séminaire organisé hier par le ministère de l'Education.

C'est ce qu'a précisé M. Boubekeur Benbouzid, premier responsable du secteur, notant en outre qu'il s'agit «d'évaluer la situation et de dégager des mesures à même d'enrichir les programmes scolaires et d'adapter l'impératif de la dimension nationale à la pratique pédagogique».

Par ailleurs, les nouveaux programmes mis en place dans le cadre de la réforme du système éducatif prennent en charge, explique le ministre, la dimension nationale à travers notamment l'introduction d'une discipline spécifique qu'est l'éducation civique en tant que matière à part entière avec ses propres programmes et manuels enseignés en première année primaire et en quatrième année moyenne.

Il s'agit aussi du renforcement de l'enseignement de l'histoire avec l'augmentation de son volume horaire hebdomadaire dans le cursus de scolarité obligatoire et en avançant son enseignement de la cinquième année primaire à la troisième année ainsi que l'importance accordée à l'éducation islamique.

Les présents évoqueront aussi les décisions du Conseil des ministres du 26 juin 2005 concernant la valorisation de la dimension nationale dans le cadre de la réforme du système éducatif.

Décision qui, précise le ministre, «s'est traduite par une élévation importante du volume horaire des disciplines structurantes de la personnalité».

Par ailleurs, des travaux d'atelier au nombre de cinq ponctueront ce séminaire. Les thèmes qui y seront abordés concernent principalement la dimension nationale à travers l'éducation civique, l'éducation islamique, l'histoire et la géographie ainsi que d'autres disciplines et activités parascolaires.

F. Z. B.

BLIDA/JOURNEE TECHNIQUE SUR LA PRODUCTION ET LA QUALITE DU LAIT

Les préoccupations des éleveurs en débat ce mardi

La Chambre d'agriculture de la wilaya de Blida organisera demain à l'hôtel militaire de la même ville une journée technique qui a pour thème : «Production et qualité du lait.»

Cette journée, parrainée par le wali de Blida, concernera entre autres les perspectives du développement de la filière du lait, l'hygiène et la santé des animaux et ses bonnes pratiques ainsi que les performances de production et rentabilité des exploitations laitières suivies par le circuit des informations zootechniques.

Selon les organisateurs, «l'élevage bovin s'inscrit parmi les spéculations dominantes de la wilaya et se place derrière l'agrumiculture». Nous apprenons de ces derniers que la wilaya de Blida dispose d'un cheptel oscillant entre 16 000 et 18 000 têtes dont 7 à 9000 sont des vaches laitières. De ces dernières, 96% sont élevées hors sol, à savoir dans les étables d'autant que les terres réservées aux fourrages verts et prairies ont une superficie variant entre 8000 et 12 000 hectares pour l'ensemble de la wilaya.

Les responsables de la Chambre de

l'agriculture estiment que «la production bovine a pris un important essor depuis 1997 et ce, à la faveur des fonds de soutien qui ont permis aux éleveurs bovins de maintenir l'activité à un niveau appréciable». Ainsi, nous apprenons que la production laitière dans la wilaya de Blida avoisine les 36 millions de litres par an d'où «une plus grande prise en charge de la filière tant en amont qu'en aval».

Pour les cadres de la Chambre de l'agriculture, il serait à cet effet impératif d'axer les priorités sur «l'amélioration de la production fourragère, la couverture sani-

taire ainsi que la généralisation de l'insémination artificielle entre autres».

Enfin, cette journée technique aura pour objectif au premier chef de réunir les éleveurs et les partenaires de la filière qui auront certainement à partager leur expérience dans le domaine au fins de permettre l'amélioration des prestations.

Il est à noter que le ministre de l'Agriculture est convié à cette journée. Sa présence est particulièrement attendue aussi bien par les organisateurs que par les participants.

M. B.